



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Alerte sur la prolifération du GHB

Question écrite n° 42912

Texte de la question

M. Alexis Corbière attire l'attention de M. le ministre de l'intérieur sur la prolifération des drogues dites « GHB » (gamma-hydroxybutyrate) et GBL dans plusieurs établissements ouverts au public et lieux festifs sur l'ensemble du territoire. Dans des soirées étudiantes à Grenoble et Montpellier comme dans des bars et discothèques de l'Oise, Strasbourg, Nantes, Paris ou Marseille, la « drogue du violeur » ne cesse de prendre une ampleur de plus en plus préoccupante et a donné naissance au *hashtag* #Balancetonbar. Les premières victimes sont le plus souvent de jeunes femmes, droguées à leur insu par des prédateurs sexuels. Le mode opératoire est connu. À la faveur de la pénombre, le prédateur administre la drogue dans le verre de la victime, de façon à ce qu'elle ne s'en rende pas compte et patiente jusqu'à ce que les effets du GHB agissent. Par ses propriétés sédatives, anxiolytiques et euphorisantes, la victime est alors plongée dans un état second au bout de seulement quelques minutes. D'une forme inodore et incolore, aucun moyen ne permet à la victime de prendre conscience qu'une drogue a été introduite insidieusement dans son verre. Prise par un état d'épuisement et de malaise, la victime devient alors vulnérable, moment à partir duquel le prédateur opère un rapprochement et entreprend de passer à l'acte d'agression sexuelle. Les témoignages disponibles rapportent que ce mode opératoire est aussi exécuté en « meute », avec le regroupement de plusieurs prédateurs attendant la sortie des personnes droguées à la sortie du bar, du club ou de la soirée. D'autres modes opératoires, tout aussi inquiétants, sont basés sur l'injection par seringue à l'insu de la victime. Ces agissements conduisent aux viols. Ils détruisent des vies, la jeunesse et terrorisent l'immense majorité des concitoyens en quête d'un moment festif, sûr et agréable. Certains établissements ont pris acte de cette situation en annonçant l'installation de couvercles sur les verres fournis dans leurs bars. Cela ne suffit pas et les mesures de prévention ne sauraient se réduire à une culpabilisation des victimes. Avec des équipes de sécurité peu présentes et peu formées aux cas de violences sexistes et sexuelles, les moyens de lutte contre l'expansion du GHB se trouvent limités. La formation des équipes de sécurité doit être systématique, tout comme leur présence dans l'ensemble des zones de l'établissement, dans la foule, les couloirs, devant les toilettes et à la sortie de l'établissement afin de permettre que chaque personne puisse rentrer chez elle en toute sérénité. M. le député demande donc au ministre de l'intérieur les mesures qu'il compte prendre pour endiguer le fléau du GHB, sur la prévention mais aussi la répression des individus coupables de ces agissements. Il lui demande en outre s'il envisage de renforcer les moyens alloués aux services policiers d'investigation afin de créer les conditions du démantèlement des circuits d'approvisionnement à l'origine de l'expansion du GHB.

Données clés

Auteur : [M. Alexis Corbière](#)

Circonscription : Seine-Saint-Denis (7^e circonscription) - La France insoumise

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 42912

Rubrique : Drogue

Ministère interrogé : [Intérieur](#)

Ministère attributaire : [Intérieur](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [7 décembre 2021](#), page 8654

Question retirée le : 21 juin 2022 (Fin de mandat)